

Barème d'honoraires Au 01.01.2018

» HONORAIRES DE GERANCE- OUEST RESIDENTIEL

»

HONORAIRE DE GESTION jusqu'à 15.000 € de quittance annuelle

Honoraires :	7% Hors taxes soit 8,4% TTC
Assurances (loyers impayés)	Entre 2,80% et 3,00% selon garantie

HONORAIRE DE GESTION au-delà de 15.000 € de quittance annuelle

Honoraires :	6% Hors taxes soit 7,20% TTC
Assurances (loyers impayés)	Entre 2,80% et 3,00% selon garantie

FRAIS ET HONORAIRES DE COMMANDEMENT ET DE RECOUVREMENT DES IMPAYES A LA CHARGE DU DEBITEUR

1 ^{er} RELANCE après 10 jours	8 EUROS TTC
2 ^{ème} RELANCE après 20 jours	18 EUROS TTC
COMMANDEMENT DE PAYER (RAR)	37 EUROS TTC
OUVERTURE DOSSIER CONTENTIEUX	92 EUROS TTC

ETABLISSEMENT ETAT DES LIEUX PAR HUISSIER OU PRESTATAIRE EXTERIEUR

A partager par moitié entre propriétaire et locataire	Selon tarifs vacations
---	------------------------

Les frais et honoraires exposés par le bailleur pour la délivrance des commandements de payer ou la mise en recouvrement des sommes qui lui sont dues, seront mis à la charge du locataire, sous réserve de l'appréciation des tribunaux, conformément à l'article 700 du nouveau Code de Procédure Civile.